

SYNDICAT SUD-RAIL ALPES

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode d'évaluation	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	85 189	61 065
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves		
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	20 672	24 124
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	105 861	85 189
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placem	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	105 861	0	105 861	85 189	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse		0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	105 861	0	105 861	85 189	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	105 861	0	105 861	85 189	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	105 861	85 189

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	75 802	70 131
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	769	1 411	Autres produits	6 695	72 947
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	25 296	31 267	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	82 497	143 078
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	1 935	1 365
Autres charges	32 670	87 642	Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	58 735	120 320	Total des produits (I+II+III)	84 432	144 443
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	5 025	0			
Total des charges (I+II+III)	63 760	120 320			
Solde créditeur : Excédent	20 672	24 124	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	84 432	144 443	TOTAL GENERAL	84 432	144 443

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **105 861 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **84 432 €** et dégageant un excédent de **20 672 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	75 802
- reversements de cotisations	24 047
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	6 695
Produits financiers perçus	1 935
Total ressources	60 385

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL ALSACE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024	2023			PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel					- Fonds syndicaux sans droit reprise	88 480	71 173
- Actif corporel					- Réserves		
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	10 297	17 307
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	98 777	88 480
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks							
- Avances, acptes versés					Dettes		
- Créances clients					- Emprunts et dettes assimilées		
- Autres					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	98 777	0	98 777	88 480	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse					- Autres dettes		
Total (II)	98 777	0	98 777	88 480	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	98 777	0	98 777	88 480	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	98 777	88 480

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	38 973	36 626
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	12 936	6 220	Autres produits	14 407	16 872
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	19 147	18 959	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	53 380	53 497
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	2 354	1 974
Autres charges	13 355	12 835	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	45 438	38 015			
			Total des produits (I+II+III)	55 734	55 471
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)	0	150			
Total des charges (I+II+III)	45 438	38 165			
Solde créditeur : Excédent	10 297	17 307	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	55 734	55 471	TOTAL GENERAL	55 734	55 471

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **98 777 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **55 734 €** et dégageant un excédent de **10 297 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	38 973
- reversements de cotisations	13 155
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	14 407
Produits financiers perçus	2 354
Total ressources	42 579

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL AUVERGNE NIVERNAIS

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov		Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	38 482	29 472
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier		0	0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	-975	9 010
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	37 507	38 482
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	37 507	0	37 507	38 482	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	37 507	0	37 507	38 482	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	37 507	0	37 507	38 482	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	37 507	38 482

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	53 391	54 154
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	1 329	2 991	Autres produits	3 440	24 204
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	29 570	29 558	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	56 831	78 357
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	543	412
Autres charges	27 451	37 211	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	58 350	69 760			
			Total des produits (I+II+III)	57 375	78 770
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	58 350	69 760			
Solde créditeur : Excédent		9 010	Solde créditeur : Déficit	975	
TOTAL GENERAL	58 350	78 770	TOTAL GENERAL	58 350	78 770

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de **37 507 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **58 350 €** et dégagant un déficit de **975 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	53 391
- reversements de cotisations	27 286
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	3 440
Produits financiers perçus	543
Total ressources	30 089

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL BORDEAUX

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	42 922	55 824
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	6 913	-12 902
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	49 835	42 922
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placem	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	49 835	0	49 835	42 922	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	49 835	0	49 835	42 922	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	49 835	0	49 835	42 922	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	49 835	42 922

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2024

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	42 253	40 445
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	401	1 033	Autres produits	8 386	23 162
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	19 557	57 426	Reprises des amortissements, provision	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	50 639	63 607
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	147	113
Autres charges	23 916	18 163			
Charges financières	0	0	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	43 874	76 622	Total des produits (I+II+III)	147	113
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II)	43 874	76 622			
Solde créditeur : Excédent	6 913		Solde créditeur : Déficit		12 902
TOTAL GENERAL	50 787	76 622	TOTAL GENERAL	50 787	76 622

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **49 835 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **50 787 €** et dégageant un excédent de **6 913 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	42 253
- reversements de cotisations	14 454
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	8 386
Produits financiers perçus	147
Total ressources	36 332

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL BRETAGNE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	62 240	55 386
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	700	6 854
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	62 940	62 240
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	62 940	0	62 940	62 240	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	62 940	0	62 940	62 240	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	62 940	0	62 940	62 240	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	62 940	62 240

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	19 688	17 606
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	4 378	3 809	Autres produits	1 759	13 797
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	9 763	2 897	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	21 448	31 403
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	1 402	1 308
Autres charges	8 008	6 271	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	22 149	12 977	Total des produits (I+II+III)	22 849	32 711
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	0	12 880			
Total des charges (I+II+III)	22 149	25 857			
Solde créditeur : Excédent	700	6 854	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	22 849	32 711	TOTAL GENERAL	22 849	32 711

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **62 940 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **22 849 €** et dégageant un excédent de **700 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	19 688
- reversements de cotisations	8 008
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	1 759
Produits financiers perçus	1 402
Total ressources	14 841

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL CENTRAUX

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Etat des amortissements	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	7
Contribution volontaire en nature.....	7

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	8 576	5 988	2 588	7 539	- Fonds syndicaux sans droit repr	81 159	78 960
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	-121	2 199
Total (I)	8 576	5 988	2 588	7 539	Total (I)	81 038	81 159
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	78 450	0	78 450	73 620	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0			
Total (II)	78 450	0	78 450	73 620	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	87 026	5 988	81 038	81 159	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	81 038	81 159

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Subventions	0	0
Variations de stocks achats	0	0	Autres produits	1 723	9 131
Achats d'approvisionnement	1 849	95	Cotisations	23 711	23 426
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges		
Autres charges externes	14 995	15 492	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	25 434	32 557
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	5 988	5 988	Produits financiers (II)	332	234
Autres charges	3 055	512			
Charges financières	0	0	Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	25 887	22 087	Total des produits (I+II+III)	25 766	32 791
Charges exceptionnelles (II)		8 505			
Total des charges (I+II)	25 887	30 592			
Solde créditeur : Excédent		2 199	Solde créditeur : Déficit	121	0
TOTAL GENERAL	25 887	32 791	TOTAL GENERAL	25 887	32 791

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **81 038 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **25 887 €** et dégageant un déficit de **121 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Etat des amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentation de la dotation	Diminution ou reprise	Amortissements fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements				0
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique	8 576		5 988	2 588
- Mobilier				0
Total immobilisations corporelles	8 576	0	5 988	2 588
TOTAL GENERAL	8 576	0	5 988	2 588

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	23 711
- reversements de cotisations	2 055
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	1 723
Produits financiers perçus	332
Total ressources	23 711

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL CENTRE-VAL DE LOIRE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation.....	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	110 101	91 027
- Actif corporel					- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	108	19 074
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	110 208	110 101
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks	0	0	0	0	Dettes		
- Avances, acptes versés	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
- Créances clients	0	0	0	0	- Avances et acomptes reçus	0	0
- Autres	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Disponibilités	109 536	0	109 536	109 838	- Autres dettes	0	0
Caisse	672	0	672	263			
Total (II)	110 208	0	110 208	110 101	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	110 208	0	110 208	110 101	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	110 208	110 101

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	35 087	30 588
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	3 414	3 487	Autres produits	3 545	30 538
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	18 566	15 891	Reprises des amortissements, provision	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	38 633	61 126
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	3 350	Produits financiers (II)		
Autres charges	16 545	7 834			
Total (I)	38 525	30 562	Produits exceptionnels (III)	0	0
			Total des produits (I+II+III)	38 633	61 126
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	0	11 490			
Total des charges (I+II+III)	38 525	42 052			
Solde créditeur : Excédent	108	19 074	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	38 633	61 126	TOTAL GENERAL	38 633	61 126

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **110 208 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **38 633 €** et dégageant un excédent de **108 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	35 087
- reversements de cotisations	13 643
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	3 545
Produits financiers perçus	0
Total ressources	24 989

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL CHAMPAGNE ARDENNE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	6 094	5 643
- Actif corporel	0	0	0	300	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	10 558	451
Total (I)	0	0	0	300	Total (I)	16 652	6 094
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Avances et acomptes reçus	0	0
Disponibilités	16 652	0	16 652	5 794	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Dettes fiscales et sociales	0	0
					- Autres dettes	0	0
Total (II)	16 652	0	16 652	5 794	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	16 652	0	16 652	6 094	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	16 652	6 094

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	14 729	12 867
Variations de stocks achats	0	0	Subventions		
Achats d'approvisionnement	2 783	2 777	Autres produits	6 974	7 230
Variations de stocks approvisionnement	0	0	Transfert de charges	16 263	0
Autres charges externes	17 848	12 480	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	37 966	20 097
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	3	13
Autres charges	6 779	2 865	Produits exceptionnels (III)	0	0
Charges financières	0	0			
Total (I)	27 411	18 122	Total des produits (I+II+III)	37 969	20 111
Charges exceptionnelles (II)	0	1 538			
Total des charges (I+II)	27 411	19 660			
Solde créditeur : Excédent	10 558	451	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	37 969	20 111	TOTAL GENERAL	37 969	20 111

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **16 652 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **37 969 €** et dégagant un excédent de **10 558 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	14 729
- reversements de cotisations	5 130
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	6 974
Produits financiers perçus	3
Total ressources	16 576

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL DIJON

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation	6
Changement de méthode de présentation.....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	52 947	54 907
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	2 750	-1 960
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	55 697	52 947
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	55 697	0	55 697	52 947	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	55 697	0	55 697	52 947	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	55 697	0	55 697	52 947	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	55 697	52 947

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Subventions	0	0
Variations de stocks achats	0	0	Autres produits	7 509	1 255
Achats d'approvisionnement	2 843	2 955	Cotisations	24 740	23 361
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	13 439	13 440	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	32 249	24 616
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	196	165
Autres charges	13 412	10 346			
Charges financières	0	0	Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	29 695	26 741	Total des produits (I+II+III)	32 444	24 781
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II)	29 695	26 741			
Solde créditeur : Excédent	2 750	0	Solde créditeur : Déficit	0	1 960
TOTAL GENERAL	32 444	26 741	TOTAL GENERAL	32 444	26 741

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **55 697 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **32 444 €** et dégageant un Excédent de **2 750 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	24 740
- reversements de cotisations	10 031
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	7 509
Produits financiers perçus	196
Total ressources	22 414

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL LILLE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	155 457	142 300
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	29 092	13 157
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	184 549	155 457
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks			0	0	Dettes		
- Avances, acptes versés			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
- Créances clients			0	0	- Avances et acomptes reçus		
- Autres			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fiscales et sociales		
Disponibilités	184 549		184 549	155 457	- Autres dettes		
Caisse			0	0			
Total (II)	184 549	0	184 549	155 457	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	184 549	0	184 549	155 457	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	184 549	155 457

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	117 006	114 736
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	3 799	5 270	Autres produits	17 661	79 621
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	50 147	118 161	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	134 667	194 357
Charges sociales			Produits financiers (II)	0	0
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)	0	0
Autres charges	51 628	57 770			
Charges financières					
Total (I)	105 575	181 201	Total des produits (I+II+III)	134 667	194 357
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II)	105 575	181 201			
Solde créditeur : Excédent	29 092	13 157	Solde créditeur : Déficit		0
TOTAL GENERAL	134 667	194 357	TOTAL GENERAL	134 667	194 357

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **184 549 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **134 667 €** et dégageant un excédent de **29 092 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	117 006
- reversements de cotisations	51 628
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	17 661
Produits financiers perçus	0
Total ressources	83 039

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL LIMOGES

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation.....	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel					- Fonds syndicaux sans droit repr	13 931	10 190
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier					- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	-3 486	3 741
Total (I)	0	0	0	0			
					Total (I)	10 445	13 931
Actif circulant							
- Stocks					Provisions (II)		
- Avances, acptes versés							
- Créances clients					Dettes		
- Autres					- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	10 445	0	10 445	13 931	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse					- Autres dettes		
Total (II)	10 445	0	10 445	13 931	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)		
Charges constatées d'avance (III)							
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 445	0	10 445	13 931	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	10 445	13 931

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	6 232	6 352
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	1 704	1 009	Autres produits	440	4 109
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	1 945	2 987	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	6 672	10 461
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)		
Autres charges	6 508	2 725	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	10 158	6 720			
			Total des produits (I+II+III)	6 672	10 461
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	10 158	6 720			
Solde créditeur : Excédent	0	3 741	Solde créditeur : Déficit	3 486	0
TOTAL GENERAL	10 158	10 461	TOTAL GENERAL	10 158	10 461

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **10 445 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **10 158 €** et dégageant un déficit de **3 486 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	6 232
- reversements de cotisations	6 508
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	440
Produits financiers perçus	0
Total ressources	164

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL LYON

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	196 207	192 326
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	11 072	3 881
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	207 279	196 207
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	207 279	0	207 279	196 207	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	207 279	0	207 279	196 207	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	207 279	0	207 279	196 207	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	207 279	196 207

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	94 655	87 931
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	4 068	6 925	Autres produits	4 060	2 914
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	38 481	38 673	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	98 715	90 845
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	2 215	1 363
Autres charges	47 309	32 283	Produits exceptionnels (III)	0	57 069
Total (I)	89 859	77 881			
			Total des produits (I+II+III)	100 930	149 276
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)	0	67 514			
Total des charges (I+II+III)	89 859	145 395			
Solde créditeur : Excédent	11 072	3 881	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	100 930	149 276	TOTAL GENERAL	100 930	149 276

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **207 279 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **100 930 €** et dégageant un excédent de **11 072 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	94 655
- reversements de cotisations	44 731
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	4 060
Produits financiers perçus	2 215
Total ressources	56 199

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD RAIL METZ-NANCY

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		2024		2023
	Brut	Amort/prov					
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	52 732	47 296
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	23 377	5 436
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	76 109	52 732
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	76 109	0	76 109	52 732	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	76 109	0	76 109	52 732	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	76 109	0	76 109	52 732	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	76 109	52 732

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	95 024	90 466
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	18 933	11 351	Autres produits	41 407	18 844
Variations de stocks approvisionnement			Transfert de charges		
Autres charges externes	54 508	55 853	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	136 431	109 310
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	787	1 116
Autres charges	40 400	37 650	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	113 841	104 855			
			Total des produits (I+II+III)	137 218	110 426
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)	0	135			
Total des charges (I+II+III)	113 841	104 990			
Solde créditeur : Excédent	23 377	5 436	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	137 218	110 426	TOTAL GENERAL	137 218	110 426

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D' ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **76 109 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **137 218 €** et dégageant un excédent de **23 377 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	95 024
- reversements de cotisations	40 400
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	41 407
Produits financiers perçus	787
Total ressources	96 818

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL MIDI-PYRENNES

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	99 263	91 096
- Actif corporel			0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	-18 473	8 166
Total (I)		0	0	0	Total (I)	80 789	99 263
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres					- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	80 789	0	80 789	99 263	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)		0	0	0	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	80 789	0	80 789	99 263	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	80 789	99 263

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Subventions		
Variations de stocks achats	0	0	Autres produits	11 771	19 608
Achats d'approvisionnement	34 382	5 013	Cotisations	45 880	45 519
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges		
Autres charges externes	22 935	33 651	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	57 651	65 127
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	1 753	1 655
Autres charges	20 560	19 952	Produits exceptionnels (III)	0	0
Charges financières					
Total (I)	77 877	58 616	Total des produits (I+II+III)	59 404	66 783
Charges exceptionnelles (II)	0	0			
Total des charges (I+II)	77 877	58 616			
Solde créditeur : Excédent	0	8 166	Solde créditeur : Déficit	18 473	0
TOTAL GENERAL	77 877	66 783	TOTAL GENERAL	77 877	66 783

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **88 789 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **77 877 €** et dégagant un déficit de **18 473 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	45 880
- reversements de cotisations	19 176
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	11 771
Produits financiers perçus	1 753
Total ressources	40 229

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL MONTPELLIER

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode d'évaluation 6

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	8 127	6 783
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	7 147	1 345
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	15 274	8 127
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placem	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	15 274	0	15 274	8 127	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	15 274	0	15 274	8 127	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	15 274	0	15 274	8 127	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	15 274	8 127

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	21 411	18 964
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	358	11 220	Autres produits	2 942	13 831
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	14 457	17 035	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	24 353	32 795
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)		3
Autres charges	10 391	3 198			
			Produits exceptionnels (III)	8 000	
Total (I)	25 207	31 453			
			Total des produits (I+II+III)	32 353	32 798
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	25 207	31 453			
Solde créditeur : Excédent	7 147	1 345	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	32 353	32 798	TOTAL GENERAL	32 353	32 798

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D' ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **15 274 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **32 353 €** et dégagant un excédent de **7 147 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	21 411
- reversements de cotisations	10 391
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	2 942
Produits financiers perçus	0
Total ressources	13 962

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL NORMANDIE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Etat des amortissements	6
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	7
Contribution volontaire en nature.....	7

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	123 958	105 433
- Actif corporel	2 208	552	1 656	2 208	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	13 412	18 525
Total (I)	2 208	552	1 656	2 208			
					Total (I)	137 369	123 958
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	135 713		135 713	121 750	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	135 713	0	135 713	121 750	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	137 921	552	137 369	123 958	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	137 369	123 958

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	60 772	67 673
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	9 508	20 226	Autres produits	25 860	11 580
Variations de stocks			Transfert de charges	-10 500	289
Autres charges externes	27 160	25 873	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés		39			
Salaires et traitements			Total (I)	76 132	79 542
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.	552	552	Produits financiers (II)	1 449	1 240
Autres charges	26 950	15 567	Produits exceptionnels (III)		0
Total (I)	64 170	62 257	Total des produits (I+II+III)	77 581	80 782
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	64 170	62 257			
Solde créditeur : Excédent	13 412	18 525	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	77 581	80 782	TOTAL GENERAL	77 581	80 782

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **137 369 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **77 581 €** et dégageant un excédent de **13 412 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Etat des amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentation de la dotation	Diminution ou reprise	Amortissements fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements				0
- Matériel de bureau et informatique				0
- Matériel de transport	2 208		552	1 656
- Mobilier				0
Total immobilisations corporelles	2 208	0	552	1 656
TOTAL GENERAL	2 208	0	552	1 656

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	60 772
- reversements de cotisations	23 560
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	25 860
Produits financiers perçus	1 449
Total ressources	64 521

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PACA

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel					- Fonds syndicaux sans droit repr	11 937	10 777
- Actif corporel	0		0	0	- Réserves		
- Actif financier					- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	5 910	1 161
Total (I)	0	0					
Actif circulant					Total (I)	17 847	11 937
- Stocks					Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés							
- Créances clients					Dettes		
- Autres					- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement					- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	17 847	0	17 847	11 937	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse					- Autres dettes		
Total (II)	17 847	0	17 847	11 937	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0		0	0	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	17 847	0	17 847	11 937	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	17 847	11 937

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	35 252	33 728
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	2 032	3 164	Autres produits	7 882	7 413
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	20 799	18 774	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	43 135	41 142
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)		
Autres charges	14 394	18 043			
			Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	37 225	39 981			
			Total des produits (I+II+III)	43 135	41 142
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	37 225	39 981			
Solde créditeur : Excédent	5 910	1 161	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	43 135	41 142	TOTAL GENERAL	43 135	41 142

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **17 847 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **43 135 €** et dégagant un excédent de **5 910 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	35 252
- reversements de cotisations	13 874
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	7 882
Produits financiers perçus	0
Total ressources	29 260

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS EST

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	133 905	159 924
- Actif corporel			0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	49		49	49	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	21 529	-26 019
Total (I)	49	0	49	49			
Actif circulant					Total (I)	155 434	133 905
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	155 385		155 385	133 856	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse			0	0	- Autres dettes	0	0
Total (II)	155 385	0	155 385	133 856	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	155 434	0	155 434	133 905	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	155 434	133 905

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	73 370	68 505
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	11 952	17 585	Autres produits	32 237	81 075
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	33 691	21 575	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	105 606	149 580
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	94	79
Autres charges	38 528	79 029			
			Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	84 171	118 190			
			Total des produits (I+II+III)	105 700	149 659
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	0	57 489			
Total des charges (I+II+III)	84 171	175 678			
Solde créditeur : Excédent	21 529	0	Solde créditeur : Déficit	0	26 019
TOTAL GENERAL	105 700	175 678	TOTAL GENERAL	105 700	175 678

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **155 434 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **105 700 €** et dégageant un excédent de **21 529 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	73 370
- reversements de cotisations	33 730
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	32 237
Produits financiers perçus	94
Total ressources	71 971

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS NORD

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes.....	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode d'évaluation	6
Changement de méthode de présentation.....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles.....	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	74 889	62 867
- Actif corporel			0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	27 130	12 022
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	102 019	74 889
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
Valeurs mobilières placem	0	0	0	0	- Avances et acomptes reçus	0	0
Disponibilités	101 909	0	101 909	74 779	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Caisse	110	0	110	110	- Dettes fiscales et sociales	0	0
					- Autres dettes	0	0
Total (II)	102 019	0	102 019	74 889	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	102 019	0	102 019	74 889	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	102 019	74 889

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	103 235	72 930
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	8 131	11 063	Autres produits	17 967	39 788
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	56	0
Autres charges externes	54 220	40 698	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	121 259	112 718
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)		
Autres charges	30 315	30 420			
Charges financières			Produits exceptionnels (III)	0	151 524
Total (I)	92 666	82 181	Total des produits (I+II+III)	121 259	264 242
Charges exceptionnelles (II)	1 463	170 038			
Total des charges (I+II)	94 129	252 220			
Solde créditeur : Excédent	27 130	12 022	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	121 259	264 242	TOTAL GENERAL	121 259	264 242

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **102 019€** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **121 259€** et dégageant un excédent de **12 022€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	103 235
- reversements de cotisations	29 707
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	17 967
Produits financiers perçus	0
Total ressources	91 496

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS RIVE GAUCHE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	52 987	43 702
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	7 842	9 285
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	60 829	52 987
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	60 829	0	60 829	52 987	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	60 829	0	60 829	52 987	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	60 829	0	60 829	52 987	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	60 829	52 987

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	48 877	46 570
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	742	539	Autres produits	2 412	11 853
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	19 620	32 451	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	51 289	58 423
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)		
Autres charges	23 085	16 148	Produits exceptionnels (III)		
Total (I)	43 447	49 138			
			Total des produits (I+II+III)	51 289	58 423
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)	0	0			
Total des charges (I+II+III)	43 447	49 138			
Solde créditeur : Excédent	7 842	9 285	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	51 289	58 423	TOTAL GENERAL	51 289	58 423

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **60 829 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **51 289 €** et dégageant un excédent de **7 842 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	48 877
- reversements de cotisations	22 885
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	2 412
Produits financiers perçus	0
Total ressources	28 404

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PARIS-SAINT-LAZARE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode d'évaluation 6

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	50 647	49 681
- Actif corporel	0	0	0	0	- Réserves	0	0
- Actif financier	745	0	745	745	- Report à nouveau	0	0
					- Résultat de l'exercice	-13 765	967
Total (I)	745	0	745	745	Total (I)	36 882	50 647
Actif circulant							
- Stocks	0	0	0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés	0	0	0	0			
- Créances clients	0	0	0	0	Dettes		
- Autres	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
					- Avances et acomptes reçus	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Disponibilités	36 137	0	36 137	49 524	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Caisse	0	0	0	378	- Autres dettes	0	0
Total (II)	36 137	0	36 137	49 902	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	36 882	0	36 882	50 647	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	36 882	50 647

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	106 133	106 261
Variations de stocks achats			Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	11 133	5 998	Autres produits	8 286	39 054
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	114 043	78 020	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	114 420	145 315
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.	0	0	Produits financiers (II)	0	0
Autres charges	2 202	60 965			
Total (I)	127 377	144 983	Produits exceptionnels (III)	2 974	67 276
			Total des produits (I+II+III)	117 394	212 591
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)	3 781	66 642			
Total des charges (I+II+III)	131 159	211 624			
Solde créditeur : Excédent	0	967	Solde créditeur : Déficit	13 765	
TOTAL GENERAL	131 159	212 591	TOTAL GENERAL	131 159	212 591

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds syndicats			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **36 882 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **131 159 €** et dégageant un déficit de **13 765 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 2014-03 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	106 133
- reversements de cotisations	40 480
Subventions reçues	8 286
Autres produits d'exploitation	
Produits financiers perçus	0
Total ressources	73 939

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

Sylvie CONAN

Expert Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

Diplômée de l'E.S.C.A.E. de Montpellier

N° Siret : 412 265 332 00020 EI

4, rue Mathilde Girault

92300 LEVALLOIS-PERRET

Tél : 06 89 73 71 56

Courriel : Sylvie.conan @ wanadoo.fr

SUD RAIL PARIS SUD EST

Syndicat des travailleurs (euses) du rail de Paris Sud-Est Solidaires, Unitaires et Démocratiques

40 ALLÉE DE BERCY 75012 PARIS

Siret 849 504 501 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A Mesdames et Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre bureau syndical, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SUD RAIL Paris Sud Est relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité établi par le Trésorier.

Responsabilités de la direction du syndicat et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

- lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois, le 6 Mars 2025



Sylvie CONAN
Commissaire aux comptes

SYNDICAT SUD-RAIL
PARIS SUD EST

Comptes Annuels
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	1
LE COMPTE DE RÉSULTAT	1
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	2

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
Renseignements	3	Présentation du syndicat	x		
	3	- Présentation des comptes	x		
	3	- Règles et méthodes comptables	x		
	3	- faits caractéristiques de l'exercice	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	4	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	5	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	6	- Charges constatées d'avance	x		
		- Produits à recevoir sur créances	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	6	- Produits constatés d'avance	x		
	4	- Charges à payer sur dettes	x		
	4	- Suivi des fonds dédiés			x
	7	- Variation des fonds syndicaux	x		
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	5-6	- Echéances des créances et des dettes	x		
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres		- Effectifs			x
		- Etat des subventions			x
		- Contribution volontaire en nature			x

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Présentation du syndicat

Notre syndicat professionnel de salarié-es est dénommé "**Syndicat des travailleur-euse-s du rail de Paris Sud-Est Solidaires, Unitaires et Démocratiques (SUD-Rail PSE)**". SIRET : 849 504 501 00016, 40 allée de Bercy 75012 PARIS.

Notre champ d'activité couvre l'ensemble du personnel des 5 SA du GPU SNCF, du groupe SNCF (CAPTRAIN et Samsic), des entreprises de sous-traitance entre autres, nettoyage et manutention ferroviaire, hôtellerie ferroviaire, sociétés de gardiennage et sociétés de service utilisées par la SNCF, des Comités Sociaux et Économiques de toutes les entreprises citées, du CCGPF de la SNCF, des entités dont l'activité a un lien avec le logement des travailleurs du rail, des autres entreprises ferroviaires et des retraité-e-s issu-e-s des entreprises citées.

Le syndicat réunit les travailleur- euse-s résolu-e-s, dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, à défendre leurs intérêts communs, et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes et de femmes libres et responsables.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels. Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **220.162 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **276.150 €** et dégageant un excédent de **22.417 €**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et CRC n°2009-10 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

L'institut SUD-Rail reverse une partie du montant de ses factures de formation aux CSE dits multi-régionaux, à chaque syndicat SUD-Rail selon un prorata. Pour l'exercice clôturé, le montant du versement afférent aux formations ayant eu lieu pendant l'année écoulée n'est en général pas connu lors de l'arrêté des comptes. Aussi, le produit correspondant est enregistré l'année de son reversement.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 a vu une baisse significative de ces produits dû à l'absence de caisse de grève.

Cette année a eu lieu le congrès régional de SUD-Rail PSE pour un cout total de 28.201€ comprenant la location du lieu du congrès, la restauration sur place ainsi que les frais de déplacement qui ont été occasionné par l'organisation du congrès.

A partir de 2024, la trésorerie disponible est placée sur un compte sur livret d'épargne et des comptes à terme, afin de protéger les réserves du syndicat de l'inflation.

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel					- Fonds syndicaux sans droit reprise	183 923	140 134
- Actif corporel	15 762	13 313	2 449	5 131	- Réserves		
- Actif financier					- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	22 417	43 790
Total (I)	15 762	13 313	2 449	5 131	Total (I)	206 340	183 923
Actif circulant					Provisions (II)		
- Stocks					Dettes		
- Avances, acptes versés	0		0	6 000	- Emprunts et dettes assimilées		
- Créances clients					- Avances et acomptes reçus		
- Autres	11 349		11 349	15 122	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés	5 400	11 688
Valeurs mobilières placement					- Dettes fiscales et sociales	578	
Disponibilités	204 703		204 703	173 085	- Autres dettes	7 295	10 215
Caisse							
Total (II)	216 052		216 052	194 208	Total (III)	13 273	21 903
Charges constatées d'avance (III)	1 661		1 661	7 396	Produits constatés d'avance (IV)	549	908
TOTAL GENERAL (I+II+III)	233 475	13 313	220 162	206 734	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	220 162	206 734

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	204 320	176 119
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	13 802	6 900	Autres produits	69 422	264 763
Variations de stocks approvisionnement			Transfert de charges		
Autres charges externes	152 207	112 820	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés	578	0			
Salaires et traitements			Total (I)	273 742	440 882
Charges sociales			Produits financiers (II)	2 408	
Dotations aux amort. et aux prov.	3 452	4 584	Produits exceptionnels (III)	0	0
Autres charges	83 694	272 789			
			Total des produits (I+II+III)	276 150	440 882
Total (I)	253 733	397 092			
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	253 733	397 092			
Solde Excédentaire	22 417	43 790	Solde Déficitaires	0	0
TOTAL GENERAL	276 150	440 882	TOTAL GENERAL	276 150	440 882

Amortissements et immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Cessions ou mise hors service	Valeurs brutes fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements	0	0	0	0
- Matériel de bureau et informatique	12 109	0	1 299	10 810
- Matériel outillage	2 624	770	0	3 394
- Mobilier	1 558	0	0	1 558
- Matériel de transport				
Total immobilisations corporelles	16 291	770	1 299	15 762
- Dépôts et cautionnements	0	0	0	0
- Prêts		0	0	0
Total immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	16 291	770	1 299	15 762

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- 1 à 3 ans : Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans
- 1 à 5 ans : Matériel de bureau & informatique
- 5 à 10 ans : Installations générales et agencements, Mobilier, Outillage

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Dotation	Diminution ou reprise	Amortissements fin d'exercice
- Logiciels, licences, site internet				0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Installations générales, agencements				0
- Matériel de bureau et informatique	7 647	2 882	1 299	9 231
- Matériel outillage	2 075	450		2 524
- Mobilier	1 439	120		1 558
- Matériel de transport				
Total immobilisations corporelles	11 160	3 452	1 299	13 313
TOTAL GENERAL	11 160	3 452	1 299	13 313

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	BRUT	LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts (1)		0	
Autres	0	0	
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés		0	
Autres	11 349	11 349	
Charges constatées d'avance	1 661	1 661	
TOTAL GENERAL	13 010	13 010	0

(1) Prêts accordés en cours d'exercice / Prêts récupérés en cours d'exercice

DETTEs	BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0			
Autres emprunts obligataires	0			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0			
- à 2 ans maximum à l'origine	0			
- à plus de 2 ans à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières divers (2)	0			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400	5 400		
Dettes fiscales et sociales	578	578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0			
Autres dettes	7 295	7 295		
Produits constatés d'avance	549	549		
TOTAL GENERAL	13 822	13 822	0	0

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice / Emprunts remboursés en cours d'exercice

Charges à payer

Eléments	Montant
Reste à payer cotisation fédérale timbres 2024	7 295
TOTAL GENERAL	7 295

Charges constatées d'avance

Eléments	Montant
Charges diverses d'exploitation	1 661
TOTAL GENERAL	1 661

Produits constatés d'avance

Eléments	Montant
Reversement documentations	549
TOTAL GENERAL	549

Produits à recevoir

Eléments	Montant
Formation	9 384
Intérêt à recevoir	1 965
TOTAL GENERAL	11 349

Variation des fonds syndicaux

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	140 134	43 790			183 923
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	43 790	-43 790	22 417		22 417
Situation nette	183 923	0	22 417	0	206 340
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementaire					
TOTAL GENERAL	183 923	0	22 417	0	206 340

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	204 320
- reversements de cotisations	-77 684
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	69 422
Produits financiers perçus	2 408
Total ressources	198 466

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11

L'équivalent de deux temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PAYS DE LOIRE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 2

LE COMPTE DE RÉSULTAT 3

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 4

Présentation des comptes 5

Règles et Méthodes Comptables..... 5

Changement de méthode d'évaluation 6

Changement de méthode de présentation 6

Tableau de détermination des ressources annuelles 6

Fait générateur retenu des cotisations..... 6

Contribution volontaire en nature..... 6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel	0	0	0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	102 935	93 922
- Actif corporel					- Réserves	0	0
- Actif financier	0	0	0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	6 773	9 013
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	109 709	102 935
Actif circulant					Provisions (II)	0	0
- Stocks	0	0	0	0	Dettes		
- Avances, acptes versés	0	0	0	0	- Emprunts et dettes assimilées	0	0
- Créances clients	0	0	0	0	- Avances et acomptes reçus	0	0
- Autres	0	0	0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattach	0	0
Valeurs mobilières placeme	0	0	0	0	- Dettes fiscales et sociales	0	0
Disponibilités	109 709	0	109 709	102 935	- Autres dettes	0	0
Caisse	0	0	0	0			
Total (II)	109 709	0	109 709	102 935	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	109 709	0	109 709	102 935	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	109 709	102 935

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	0	0	Cotisations	47 090	44 694
Variations de stocks achats	0	0	Subventions	0	0
Achats d'approvisionnement	8 699	8 214	Autres produits	4 611	7 897
Variations de stocks	0	0	Transfert de charges	0	0
Autres charges externes	35 839	36 589	Reprises des amortissements, provisions	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0			
Salaires et traitements	0	0	Total (I)	51 701	52 591
Charges sociales	0	0			
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	0	0
Autres charges	390	300			
			Produits exceptionnels (III)	0	41 470
Total (I)	44 928	45 103			
			Total des produits (I+II+III)	51 701	94 061
Charges financières (II)	0	0			
Charges exceptionnelles (III)	0	39 945			
Total des charges (I+II+III)	44 928	85 048			
Solde créditeur : Excédent	6 773	9 013	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	51 701	94 061	TOTAL GENERAL	51 701	94 061

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **109 709 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **51 701 €** et dégageant un excédent de **6 773 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	47 090
- reversements de cotisations	22 440
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	4 611
Produits financiers perçus	0
Total ressources	29 262

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF conformément au RH 0090

SYNDICAT SUD-RAIL PICARDIE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables.....	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations.....	6
Contribution volontaire en nature.....	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov					
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit repr	32 724	24 872
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	5 664	7 853
Total (I)	0	0	0	0	Total (I)	38 389	32 724
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0	0			
- Créances clients			0	0	Dettes		
- Autres			0	0	- Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	38 389	0	38 389	32 724	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	0	- Autres dettes		
Total (II)	38 389	0	38 389	32 724	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	38 389	0	38 389	32 724	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	38 389	32 724

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	45 045	43 738
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	3 822	4 257	Autres produits	5 183	4 170
Variations de stocks			Transfert de charges	840	840
Autres charges externes	20 438	16 951	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	51 068	48 748
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	2	2
Autres charges	21 146	19 690	Produits exceptionnels (III)	0	0
Total (I)	45 405	40 897			
			Total des produits (I+II+III)	51 069	48 750
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
Total des charges (I+II+III)	45 405	40 897			
Solde créditeur : Excédent	5 664	7 853	Solde créditeur : Déficit	0	0
TOTAL GENERAL	51 069	48 750	TOTAL GENERAL	51 069	48 750

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			x
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			x
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **38 389 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **51 069 €** et dégageant un excédent de **5 664 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. Et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	45 045
- reversements de cotisations	21 146
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	5 183
Produits financiers perçus	2
Total ressources	29 084

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090

SYNDICAT SAINT-ETIENNE

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	5
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	Amort/prov				
Actif immobilisé						
- Actif incorporel			0	- Fonds syndicaux sans droit repr	19 372	18 280
- Actif corporel			0	- Réserves		
- Actif financier			0	- Report à nouveau		
				- Résultat de l'exercice	4 716	1 092
Total (I)	0	0	0	Total (I)	24 088	19 372
Actif circulant						
- Stocks			0	Provisions (II)	0	0
- Avances, acptes versés			0			
- Créances clients			0	Dettes		
- Autres			0	- Emprunts et dettes assimilées		
				- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placement			0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	24 088		19 372	- Dettes fiscales et sociales		
Caisse			0	- Autres dettes		
Total (II)	24 088	0	24 088	Total (III)	0	0
Charges constatées d'avance (III)			0	Produits constatés d'avance (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	24 088	0	24 088	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	24 088	19 372

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	16 120	14 684
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	1 242	5 664	Autres produits	3 254	8 199
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	7 884	11 625	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			Total (I)	19 374	22 883
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)		
Autres charges	5 532	6 740	Produits exceptionnels (III)	0	5 988
Total (I)	14 658	24 029			
			Total des produits (I+II+III)	19 374	28 870
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)	0	3 750			
Total des charges (I+II+III)	14 658	27 779			
Solde créditeur : Excédent	4 716	1 092	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	19 374	28 870	TOTAL GENERAL	19 374	28 870

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions	x		
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance			x
	11	- Charges à payer sur dettes			x
	15	- Suivi des fonds dédiés			x
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature	x		

N/S – Non Significatif

N/A – Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **24 088 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **19 374 €** et dégageant un excédent de **4 716 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- | | |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres : | 1 à 3 ans |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	16 120
- reversements de cotisations	5 532
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	3 254
Produits financiers perçus	0
Total ressources	13 842

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détachés par la SNCF, conformément au RH 0090